

CHARLES-ALBERT DEMOUSTIER

Sur le feuillet numéroté 130 et détaché d'un *Livre de comptes* ayant appartenu à M^e Eléonor Perrot, qui se qualifiait alors « Lieutenant des Chirurgiens du Duché de Valois (1), nous relevâmes, jadis, les lignes suivantes, avec la pensée qu'un jour, peut-être, elles pourraient nous servir d'amorce ou de prélude à quelque notice biographique sur l'aimable et délicat poète coterézien : Charles-Albert Demoustier.

Lorsqu'il fut question de célébrer le centenaire de sa mort, le moment opportun nous parut arriver de nous mettre à cette Notice qu'un journal publia et qui reçoit encore, aujourd'hui, les honneurs d'une insertion dans le *Bulletin* de notre Société.

Voici les lignes dont il est ci-dessus question :

I

« *Item, par le sieur de Moustiers, exempt de maré-
chaussée, à Villers-Cotterest, pour accouchement de la
dame de Moustiers et soins donnés en suivant, compris
l'apothicairerie, les gages et denier de son ayde, Cathe-
rine Prevost, matrone dudit lieu; ci : dix-huit livres,
trois sols, un denier.* »

Voilà quel fut le prix d'entrée dans le monde et quels furent les introducteurs de celui qui devait écrire un jour le *Siège de Cythère* et l'*Amour filial*.

Cette entrée dans le monde eut lieu le treizième jour de mars 1760, à deux heures du matin.

(1) Collection Jeanreaux-Lhardy.

Dans cette même journée, un peu avant midi, le nouveau-né fut porté, suivant l'usage, au prieur de l'abbaye qui fit dresser l'acte baptistaire, dont voici la teneur littérale rédigée par l'abbé Fortier :

« L'an mil sept cent soixante, le 13^e jour du mois de
« mars, à deux heures du matin, est né et le même jour a
« été baptisé par moy, prieur soussigné exerçant les fonc-
« tions curiales : Charles-Albert, fils légitime du sieur
« Christophe-Albert de Moustiers, exempt de la maré-
« chaussée et subdélégué de M. l'Intendant de Soissons,
« au département de Villers-Cotterêts, y demeurant, et
« dame Constance Eugénie Le Maire, son épouse. Le par-
« rain : M. Charles Lemaire, conseiller du roy et de son
« altesse sérénissime monseigneur le duc d'Orléans, an-
« cien lieutenant des eaux et forest de Valois, demeurant
« à Villers-Cotterest, représenté par Nicolas Camus, fils
« majeur de Charles Camus, serrurier, et de Marie Na-
« varre, aussi de cette paroisse; la marraine dame Marie-
« Madeleine Bellot, veuve du sieur Demoustiers, ayeul
« paternel de l'enfant, vivant intendant des affaires de M. le
« maréchal prince d'Heissenghuien, demeurant au châ-
« teau de Lassigny-en-Picardie, diocèse de Noyon, repré-
« sentée par Marguerite Boulanger, fille mineure de Claude
« Boulanger, manouvrier, et de Marguerite Bourré, aussi
« de cette paroisse; le représentant a signé et ladite Bou-
« langer a déclaré ne sçavoir écrire de ce requise le jour
« et an que dessus. »

« (Signé) Nicolas Camus, Fortier, cleric,
« et F. La Rousselière, prieur de l'ab-
« baye de Villers-Cotterest. »

La maison où venait de naître Charles-Albert Demoustier était située rue de Nouë, n° 8 (aujourd'hui rue Demoustier, n° 11, partie de la maison Miel) et appartenait à ses grands-parents maternels : Charles-Louis Lemaire, conseiller du roi, lieutenant honoraire en la Maîtrise des Eaux et Forêts du duché de Valois, époux de dame Marie-Catherine Guilliot.

Durant les premiers temps, la nouvelle accouchée allaita son enfant, mais comme elle était de complexion plutôt délicate, elle dut bientôt y renoncer, et l'on mit en nourrice à Coyolles chez une dame Milon, le futur auteur des vers suivants :

N'abandonnez jamais le fruit de vos amours
Aux mains d'une mère étrangère.
Nourrissez votre fils ; remplissez ses beaux jours
Des soins intéressants de ce saint ministère.
Ces jours pour le plaisir ne seront point perdus.
La nature, aux bons cœurs, donne pour récompenses,
Des devoirs les plus assidus
Les plus douces des jouissances.
Vous les méritez : de votre nourrisson
Une autre n'aura pas la première caresse...

(Lettre xxiii.)

Demoustier fut donc élevé à Coyolles jusque vers la fin de l'année 1762, époque à laquelle ses parents l'emmenèrent à Vincennes, où M. Demoustier venait d'être nommé « inspecteur général de la capitainerie royale ».

La petite famille y était installée depuis quatre ans à peine, lorsque la mort vint lui ravir son chef.

N'ayant point d'attache à Vincennes, M^{me} veuve Demoustier revint à Villers-Cotterêts où elle se retira dans un petit logement dépendant d'une ferme, appartenant à son père et sise « rue de Nouë », vis-à-vis le cul de-sac de la Herse (maison Lefèvre-Guay).

II

Afin d'augmenter ses revenus, M^{me} Demoustier, qui possédait quelques terres à Coyolles, les abandonna, le 26 juillet 1766, à damoiselle Anne des Fossés, dame de Coyolles, moyennant une constitution de 250 livres de rente, ce qui, avec la petite pension dont elle jouissait sur

la cassette particulière du duc d'Orléans, lui permit de vivre dans une modeste aisance et de se livrer entièrement à l'éducation de ses deux enfants. (Demoustier avait une sœur, Louise-Julie-Albertine-Constance, qui devait épouser un jour Louis-Pierre Carbon, agent forestier à Compiègne.)

Jusque vers sa douzième année, le jeune Demoustier reçut une éducation plutôt efféminée, et cette éducation influa beaucoup sur son existence et même sur ses œuvres. La douceur et la bonté alliées à la grâce charmante s'y retrouvent abondamment.

D'aucuns de ses biographes ont regretté qu'il fut trop « encotillonné » dans son enfance, mais comment eût-il pu en être différemment ? Le père et les deux grands-pères étaient morts. Il y avait bien un oncle, Charles-Louis Lemaire, prévôt « en la prévôté royale de Villers-Cotterest », mais cet oncle, marié à une Soissonnaise (Marie-Anne-Henriette de Croüy), avait lui-même des enfants à surveiller et ne pouvait guère s'occuper de son neveu, de sorte qu'il ne restait, comme éducatrices, au jeune Demoustier, qu'une mère plutôt faible, deux grand'mères déjà bien âgées (l'une habitant Villers-Cotterêts et l'autre au château de Lassigny), et deux tantes maternelles, Marie-Catherine Lemaire, mariée à Claude Quinquet des Armançy et Madeleine Lemaire, dite de Beauval, qui mourut prématurément, de phtisie pulmonaire.

Dans une lettre écrite en 1789 (*collection Janreaux*), Demoustier se « rappelle avec bonheur le temps, hélas ! déjà trop lointain » où ses tantes « Marie et Madeleine » l'emmenaient « en coche rendre visite au bon fermier Coupant, de Nauroy-sur-l'Ourcq, ou à l'aimable Lavoisier, de la ferme de Chenevières, près Fulaines » ; et il note, en passant, qu'il pouvait alors se désaltérer avec la piquette du *clos Pommet*, ou le « perré » de *Maigre-Dos*, sans avoir à redouter la moindre quinte de toux ou les crampes de l'estomac.

III

Cependant, le temps était venu où il fallait songer aux « études » de l'enfant. Après bien des atermoiements, et sur les indications d'un proche parent, Jean-Louis-Toussaint Guilliot de Ploizy (alors conseiller rapporteur du Point d'honneur à Villers-Cotterêts), on décida d'envoyer Demoustier à Paris, rue Saint-Jean-de-Beauvais, dans ce vieux collège de Lisieux (fondé en 1336) d'où était déjà sorti un poète, l'abbé Delille.

L'adolescent partit. Mais son départ de Villers-Cotterêts contrariait une amourette ébauchée, de compagnie, avec Louise-Albine-Marguerite Bizet, fille du cabaretier Nicolas Bizet-Violette, un voisin de la grand'mère Lemaire-Guilliot, et cette séparation fut, à n'en pas douter, le point de départ des premières inspirations du poète en herbe.

N'est-il point vraisemblable, en effet, que cette fillette (qui pouvait avoir une quinzaine d'années) devait être celle que Demoustier appelle Lise dans la « lettre V », et à laquelle Fayolle et Michaux ont touché un mot dans leurs notices biographiques ?

« Il entra au collège de Lisieux, — dit Fayolle, — où il s'annonça de bonne heure par des pièces fugitives. Peut-être trouvera-t-on dans ses papiers une cantate qu'il fit alors sur une *amante* abandonnée.

Une amante, à quinze ans, nous trouvons le mot un peu prétentieux.

« Dès son adolescence, — nous apprend Michaux, — Demoustier s'était montré sensible aux charmes d'une jeune fille qu'il appelait Lise » et, dans une annotation, le même biographe ajoute : « le nom de famille de Lise nous est resté inconnu ».

Le hasard des recherches nous aurait-il été plus favorable qu'à notre regretté compatriote Michaux ? Le passage suivant (1) tiré d'une lettre en date du 11 juin 1775,

pourrait assurément le faire supposer : « ... *donnez le bon-
« jour — écrit le jeune collégien — à monsieur et à
« madame Bizet, sans oublier ma chère petite amie
« Lisette à laquelle je pense chaque jour, en attendant
« que je lui porte les papillottes et les massepains que
« je lui ai promis à mon dernier voyage ».*

N'est-ce point là un document probant ? C'est sûrement par l'affirmative que nos lecteurs nous répondront.

Mais le jeune Demoustier ne se consacrait point exclusivement aux muses. C'était un piocheur, et le temps qu'il passa au collège fut pour lui une suite de progrès rapides et de brillants succès universitaires.

De plus, son abord et son esprit sympathiques lui concilièrent l'amitié de tous ses camarades, dont l'un d'eux disait « qu'on ne pouvait le voir sans l'aimer aussitôt ».

Hélas ! ce fut aussi au collège qu'un accident assez grave affecta sensiblement le physique de jeune Demoustier.

Campeçon, dans sa *Notice*, nous apprend qu'un jour, « en jouant pendant une récréation, Demoustier fit une chute dans laquelle il eut une côte brisée ». Il ajoute qu'il « ne se remit jamais bien complètement de cet accident et qu'on lui attribua l'état maladif qui, par la suite, dégénéra en affection de poitrine et le conduisit trop jeune au tombeau ».

IV

Ses humanités terminées, Demoustier sortit du collège et commença son droit.

Madame Demoustier rêvait de voir son fils au barreau.

A 22 ans, Demoustier avait terminé ses études et se faisait inscrire au tableau des avocats au Parlement de Paris.

Demoustier, avocat ! ... c'était, de toutes les professions, celle qui convenait le moins à son caractère aimant,

paisible et plutôt mélancolique. Néanmoins, il plaida, non sans succès, dans plusieurs affaires.

Son cabinet, qu'il avait repris de Danton, était situé rue Pavée-Saint-André, il y recevait tous les jours de sept heures du matin (!) à midi. L'un de ses biographes contemporains nous apprend qu'il « traitait consciencieusement les affaires qui lui étaient confiées et qu'il ne ménageait, pour ses clients, ni son temps, ni ses démarches ».

C'était un avocat modèle.

Malgré cela, le Temple de la Chicane ne le retint pas longtemps et, né poète, il abandonna bientôt les charmes de Thémis — selon le langage du temps — pour s'adonner exclusivement à ceux de Thalie de Polymnie ...

Demoustier pouvait d'ailleurs, en le pastichant, s'appliquer le dicton *famille oblige* : étant, par sa mère, apparenté à l'illustre Jean Racine et au non moins illustre Jean La Fontaine.

Notre poète coterézien allait avoir 25 ans quand il rencontra sa véritable muse inspiratrice en la personne de Marie-Guilhelmine Laville-Leroux (plus tard M^{me} Benoist), une personne fort jolie au dire de ceux qui la connurent, élève peintre à l'atelier de M^{me} Le Brun, et alors à peine âgée de 17 ans, étant née à Paris en 1768 (1).

Comme il s'était aperçu, dit un de ses biographes, « que la mythologie, faite pour intéresser les femmes, demeurait pour elles comme ensevelie dans les dictionnaires et les livres d'érudition », il conçut alors l'idée d'écrire les *Lettres à Emilie* (en l'espèce M^{lle} Laville) *sur la Mythologie* et publia les premières en 1786.

Relativement à l'annonce de ces *Lettres*, qui resteront comme un chef-d'œuvre de grâce spirituelle, voici ce qu'il

(1) Cette jeune fille — qui fut également l'élève de David — devint une artiste de talent. Elle peignit un grand nombre de portraits, entre autres une partie de ceux de Napoléon qui furent envoyés dans les chefs-lieux de département ; et l'on a d'elle, au musée du Louvre, un remarquable « portrait de négresse », qui faisait autrefois partie de la collection de Louis XVIII.

écrivait, de Roye, où il était en villégiature, à un sien ami, M. Panis, avocat au Parlement, rue Saint-Paul, à Paris :

« MON CHER AMI,

« Je vous prie de me rendre le service d'aller chez l'im-
« primeur du tableau et de lui donner mon adresse,
« rue Pavée-Saint-André, n° 4. On s'est trompé dans le
« dernier tableau.

« Je vous prie aussi de faire mettre dans le « Journal de
« Paris » que les *Lettres à Emilie* se vendent chez
« Lallemand, libraire, rue Saint-Honoré, au coin du
« Cul-de-Sac du Cocq. Je viens de m'arranger avec ce
« libraire, auquel j'ai promise le faire annoncer sur le
« champ. Je vous prie aussi de me recommander à
« M. Sautereau, supposé qu'il parle de moi dans l'Alma-
« nach des Muses.

« Ce faisant, je vous aimerai plus que jamais et c'est
« beaucoup dire. Adieu, je vous embrasse et suis pour
« la vie.

« Votre ami,

« DEMOUSTIER.

« Roye, ce 1^{er} novembre 1786. » (1)

Les *Lettres à Emilie* obtinrent un succès prodigieux, surtout auprès des femmes.

« Cette œuvre, dit Malézieux, écrite en vers et en prose, est d'un style facile, familier, parfois narquois, souvent mordant, toujours clair. L'esprit pétille dans ces causeries charmantes sur les dieux, demi-dieux et déesses ; la satire fine et caustique, les aperçus délicats s'y trouvent à profusion. »

Encouragé par la vogue immense qui accueillit la première édition de ces *Lettres*, Demoustier commença ses premières opérations du *Siège de Cythère*... mais... ce siège, qui devait compter dix-huit chants, fut levé dès le

(1) Ce document autographe, inédit, fait partie de la collection de M. Emile Dupuis, le dévoué trésorier de notre *Société Historique*.

sixième. Nous en trouverons la raison dans une lettre inédite (collection Ch. Leclère), adressée par Demoustier, le 15 novembre 1791, à l'un de ses parents, Charlemagne Le Maire, de Saint-Pierre-Aigle :

« . . . Ma chère cousine me fait mander par vous qu'elle
« compte sur la suite des chants commencés en l'honneur
« de celle qui naquit de l'écume de la mer. Hélas! mon
« cher cousin, j'ai renoncé à les continuer. La seule faute
« en est aux vagues défavorables de la critique qui ne
« cessent de battre furieusement les flancs de ce pauvre
« poème à peine lancé, et m'ont complètement décou-
« ragé... »

Demoustier, en effet, ne reprit jamais la continuation de cette œuvre.

Momentanément en froid avec Polymnie, Demoustier se rabattit sur Thalie. Il se mit à écrire des pièces de théâtre, dont quelques-unes obtinrent un certain succès sur nos grandes scènes parisiennes...

Mais, pourquoi toutes — ou presque toutes — ces pièces sont-elles tombées, depuis belle lurette, dans l'oubli le plus profond?...

Il en est cependant qui sont écrites avec une facilité élégante et une verve inépuisable et dont la note reste toujours la même, c'est-à-dire ingénieuse et gaie.

Question de caprice.

Une seule de ses pièces, *le Conciliateur ou l'Homme aimable*, qu'il fit représenter en 1791, sur le Théâtre de la Nation, et lui rapporta quelque notable profit, fut reprise à différentes époques.

Un libraire parisien, de la rue du Cimetière-André-des-Arts, Maradan, l'édita en l'an II.

Voici, à propos de cette pièce, ce que Demoustier écrivait à Maradan :

« Villers-Cotteretz, le 6 fructidor (*sic*).

« CITOYEN,

« En arrivant d'un petit voyage, je trouve ici votre
« seconde lettre et j'y réponds sur le champ.

« Je suis flatté du désir que vous témoignez de traiter
« (*sic*) avec moi et pour vous prouver que je le partage,
« je vous cède le droit d'imprimer *le Conciliateur*
« moyennant douze cents livres payables moitié comptant,
« moitié dans trois mois. Mais, suivant ma coutume, je
« demande que vous joigniez à cette somme principale
« un pot de vin en livres. Celui que je désire en ce
« moment-ci est le théâtre de Shakespeare, traduit par
« Letourneur. Si nous sommes tout à fait d'accord, je
« vous prie de me répondre demain et de mettre votre
« réponse à la grande poste avant midy. Vous aurez mon
« manuscrit décadi prochain au matin. Alors vous voudrez
« bien passer chez le citoyen Demoustier, mon oncle,
« qui demeure rue de Harlay, près le quai des Orphèvres.
« Vous lui remettrez : 1^o les livres ; 2^o la somme de
« six cents livres dont il vous donnera quittance en mon
« nom ; 3^o le billet de six cents livres payable dans trois
« mois.

« Je vous prie de me faire passer les épreuves à mesure
« qu'elles seront imprimées. Je les recevrai le matin, vous
« les renverrai le soir ; et, le lendemain matin, elles
« seront chez vous.

« Je vous observe que je me réserve la faculté d'imprimer
« un jour *le Conciliateur*, quand je publierai mon théâtre
« complet ou mes œuvres complètes (*sic*).

« Je ne crois pas que vous désiriez une préface. Je n'en
« fais guère. Cependant je mettrai peut-être ici un avertis-
« sement d'une ou deux pages.

« J'attends votre réponse après-demain matin.

« Salut et fraternité.

« DEMOUSTIER,
« à Villers-Cotteretz. » (1)

V

Cependant, la Révolution française fait de rapides progrès. Les événements politiques se précipitent. Bientôt,

(1) Lettre inédite, collection Emile Dupuis.

à une situation désespérée, la Convention oppose des mesures extrêmes et violentes. La guillotine est en permanence sur la ci-devant place Louis XV, et des milliers de personnes de toutes conditions sont exécutées. C'est le régime de la Terreur. Chacun tremble... et Demoustier chante. Les clameurs de la foule en furie, les bruits sinistres du couperet qui tranche, et les tonnants et pressants appels lancés aux quatre coins du pays « par la voix du canon d'alarme » n'arrivent point à la hauteur de sa muse. C'est à peine si, dans l'épilogue tiré de la cinquième partie de ses « Lettres à Emilie », notre poète consacrerà quelques strophes à cette époque effroyablement troublée.

Bien plus : alors que l'auteur du calendrier républicain, Fabre d'Eglantine, est à la « veille d'éternuer dans le panier », selon la pittoresque expression du « Père Duchêne », notre Demoustier va, tranquillement, lui lire des vers. Le billet inédit suivant (*de la collection Janreaux*), adressé le 16 vendémiaire au chansonnier Demautort, en fait foi :

« Je ne pourrai, cher Demautort, me rendre, demain
« soir, à notre dîner habituel. Mais, si ce que vous avez
« à me dire ne peut être différé, en sortant de chez
« Jousserand vers neuf heures, venez me prendre rue des
« Fossés-Montmartre, à l'hôtel de la Liberté, chez le
« citoyen poète Fabre Dégantime, à qui je dois lire les
« deux derniers actes de ma *Tolérance*. Dégantime sera,
« j'en suis convaincu, tout autant charmé que moi de
« pouvoir vous serrer la main.

« En attendant, de cœur à vous.

« DEMOUSTIER. »

On ne vit point notre Demoustier sur les champs de bataille, ni parmi les courtisans et les flatteurs des grands, pas plus du reste qu'avec les tribuns populaires, a dit un de ses biographes (A. Michaux), et pourtant certains clubs révolutionnaires le comptèrent, quelquefois, parmi les auditeurs. Seulement, les fréquenta-t-il afin d'y goûter le

talent oratoire de son prédécesseur Danton, ou bien ces fréquentations n'eurent-elles d'autre but que d'abriter d'intimes rendez-vous à l'ombre de la politique? C'est ce que nous n'oserions avancer, bien que la lettre inédite suivante (*Collection E Dupuis*) semble donner quelque crédit à la dernière supposition :

« Je rentrais chez moi, aimable citoyenne, au moment
 « où vous en sortiez. Je me préparais à vous suivre *aux*
 « *Cordeliers*, lorsqu'une femme auteur est venue me faire
 « avaler deux actes en prose rimée. Ah! que votre prose
 « sans rime vaut bien mieux que tous ces vermisseaux-là!
 « J'en ai été d'autant plus désolé que, ne vous ayant point
 « vue aux Cordeliers, je ne sais plus où je vous reverrai.
 « Je ne sors plus de mes répétitions le matin. Je dîne à
 « quatre heures. Le soir vous êtes envolée.. Quel enfer
 « que ce Paris! On y tourne sans cesse autour les uns
 « des autres sans pouvoir s'y rencontrer. Si je scavais de
 « quel côté passera votre tourbillon, je tâcherais d'y
 « diriger le mien, ne fût-ce que pour essayer avec vous le
 « système de Descartes. J'aimerais encore mieux le trou-
 « peau d'Epicure, si mes atomes étaient assez crochus
 « pour s'amalgamer avec tous les vôtres; mais, par
 « malheur, vous ne donnez pas dans les systèmes.

« DEMOUSTIER,
 « rue de Harlay, au Palais n° 1. »

VI

Demoustier n'était plus à Paris lorsque les députés à la Convention nationale, accusés de modérantisme, et parmi lesquels il comptait de nombreux amis, périrent sur l'échafaud. Demoustier était à Villers-Cotterêts où, comme il l'écrivait à son Emilie, sa muse, « couverte du voile de la douleur », cherchait en silence, « dans nos forêts profondes et sous nos antres solitaires, un asyle où la discorde et la haine » n'eussent point encore pénétré.

Il y revint fréquemment en 1795. L'itinéraire de l'une de ses promenades de prédilection est bien connu : l'Allée royale, Malva, la laie de la Queue-de-Retz, la route de Compiègne, la Faisanderie et l'allée des Soupirs.

Ce fut au cours de l'une de ces promenades qu'il composa les couplets que lui avait demandés la fille cadette de M. Bénézech, alors Ministre de l'Intérieur. M^{lle} Bénézech, voulant adresser quelques vers bien sentis à sa sœur aînée, Catherine, à l'occasion d'un anniversaire, et l'inspiration lui faisant totalement défaut, s'était adressée à notre poète cotterézien, qu'elle avait déjà rencontré dans les bureaux du Ministère. Demoustier, dont la lyre était toujours tendue, ne se le fit pas répéter, même une fois : il fit tenir, sur-le-champ, à M^{lle} Bénézech trois couplets, *qui n'ont jamais été publiés*, et dont voici un échantillon :

Il existe entre nous, ma sœur,
Deux parentés bien différentes :
Les nœuds de l'esprit ou du cœur
Nous rendent plus ou moins parentes.
Par l'esprit et par l'agrément,
Je suis tout au plus ta cousine ;
Mais par l'âme et le sentiment,
Je suis la sœur de Catherine, etc. .

Le manuscrit original de ces couplets (qui se chantaient sur l'air du vaudeville de la *Soirée orageuse*) porte cette mention : « à Villers-Cotteretz, sur le chemin de Compiègne, près la Faisanderie, le 20 septembre 1795 ». Il appartient aux Archives de la Ville.

VII

En 1796, M^{lle} Laville-Leroulx devint la citoyenne Benoist.

Ce M. Benoist, qui fut plus tard chef de division au Ministère de l'Intérieur, puis membre de la Chambre

introuvable en 1815 et retrouvée en 1820, nous paraît avoir joué, avec une belle maëstria, le rôle que le spirituel Labiche désignait comme étant « *le plus heureux des trois* »... Mais, passons et voyons plutôt, ou, du moins, essayons de voir pourquoi Demoustier qui, depuis plus de huit ans, était *l'ami intime* de la tendre Emilie, n'en était point devenu le *légitime amant* :

Selon Paul Lacroix, « Emilie aurait préféré le poète à tout autre mari », surtout dans les premiers temps de leur liaison, mais, par la suite, les idées de la jeune femme se modifièrent ; il eût certainement plu à *Emilie* d'être légalement associée à la gloire de son poète, mais de plus, elle voulait créer famille, avoir des enfants ; or, les quelques lignes suivantes semblent dire suffisamment qu'avec Demoustier, ce désir bien naturel ne pouvait être satisfait.

« Non, mon bon ami, Emilie ne sera point privée du
« bonheur d'être mère, et, puisque Lucine n'a point
« daigné couronner notre amour, je ne serai point assez
« cruel pour l'empêcher d'offrir un jour sa divine prési-
« dence et ses soins à Madame ou, plutôt, à la
« citoyenne B.... » (1)

Ce fut donc pour une cause toute prosaïque de stérilité, qu'Emilie et son chantre se battirent froid tout d'abord et rompèrent ensuite... momentanément, ainsi qu'on le verra plus loin

Ajoutons tout de suite que M^{lle} Laville-Leroux ne fut pas plus heureuse avec M. Benoist, puisque, par une de ses biographies, nous apprenons qu'il mourut sans enfant (2).

(1) Lettre inédite à Bertin-Dantilly, du 20 prairial an V (collection Jeanreaux).

(2) L'auteur de cette même biographie nous fait voir aussi quel était l'état d'esprit de ce M. Benoist :

« Dans un discours qu'il prononça — dit-il — sur les élections, le 24 février, et dans lequel il demandait que l'on fût admis à la Chambre des Députés à trente ans, il semble avoir peu de

VIII

Peut-être pourrait-on croire, par les quelques lignes reproduites au chapitre précédent, que notre Demoustier avait pris sa rupture d'amour d'une façon toute philosophique ?

On se tromperait beaucoup.

Quelques semaines avant le mariage de M Benoist avec M^lc Laville-Leroulx, l'auteur des *Lettres à Emilie* s'exila de Paris et vint à Villérs-Cotterêts, où il resta un certain temps.

Ce fut même pendant cet exil volontaire qu'il composa plusieurs chansons locales et, notamment, des couplets assez gaulois que le poète chanta lui-même à Longpont le 10 novembre 1796, à l'occasion de la pêche à l'étang de Luchet aujourd'hui complètement desséché.

Mais ces distractions chansonnières, puisées au pays natal, n'eurent aucune vertu curative sur l'affection d'amour de notre poète. A l'indifférence qu'il avait feinte jusque-là, succéda bientôt un profond chagrin, que nous dévoile, d'ailleurs, une lettre inédite (*collection Leclère*) adressée, le 14 brumaire an V, au citoyen Lebrun (très probablement le directeur du lycée Thélusson :)

« Je ne dors et ne mange mon cher ami, et je vais m'affai-
« blissant de plus en plus. Ah ! j'étais loin de penser que se
« réveillerait aussi cruellement en moi cet amour qu'il
« m'était doux de croire à jamais endormi. Est-ce folie de

confiance dans les honnêtes gens qui ont servi sous divers régimes (et cependant, lui, Benoist avait été fonctionnaire sous le Consulat, sous l'Empire et sous la Monarchie) ; il doutait de leur fidélité à l'honneur par cela même qu'ils avaient été fidèles à leurs serments successifs (!) Songez-y bien, s'écrit-il, avec un lyrisme qui le dispute à celui de M. de La Palisse, dans cinq ans les jeunes gens qui en ont vingt-cinq en auront trente, etc... »

« ma part et me déconseillerez-vous cette détermination ?
« Mais je veux, il faut qu'à tout prix, je me retrouve encore
« une fois, en tête-à-tête avec l'ingrate Emilie ! .. »

IX

L'entrevue tant désirée eut lieu, et les explications y échangées donnèrent — à n'en pas douter — pleine et immédiate satisfaction aux deux amis, puisque, dès le lendemain, sinon à l'issue même de cette entrevue, les relations, interrompues depuis quelques mois, se renouèrent de plus belle et se continuèrent, en dépit de M. Benoist, jusqu'à la mort de Demoustier.

Les quelques lignes suivantes, détachées d'une lettre (de la *collection Voisin*) écrite le 25 brumaire an V à « la citoyenne Lagrange, chez le citoyen Verniquet, place et entrée du Muséum, au Louvre », suffiraient, au surplus, à prouver que les pourparlers engagés en vue du raccommodement en question ne traînaient point en longueur.

On remarquera que la brouille durait encore à la date du 14 brumaire et que, le 25 du même mois, Demoustier écrivait ceci :

« Et moi aussi, je désire le voir ; mais où demeure-t-il, cet aimable Lachabeaumièrre, et à quelle heure prend-il son thé ? Car on en prend matin et soir. Est-ce un thé d'amitié ou de cérémonie ? un thé pour préparer l'estomac ou pour aider la digestion ? En vérité, vous êtes bien heureuse d'être plus aimable que moi, car vous n'êtes guère moins étourdie.

« J'ai eu tort et grand tort de ne pas vous voir, car je me suis privé d'un plaisir réel et qui m'est toujours nouveau, mais j'ai rencontré dernièrement un jeune auteur qui m'a dit avoir des moments à vous consacrer ; et j'aurai craint, par ma présence, de nuire à cette

« consécration ; aussi ne m'en voulez pas, et si vous n'osez
« dire que je sois tendre, dites au moins que je suis
« discret.

« DEMOUSTIER. »

« *Je partage la joie de ma pauvre Emilie et me repends
« bien de la lettre que je lui ai écrite (sic), en sortant
« de chez vous, mais aussi je suis dédomagé (sic) de mes
« regrets par le plaisir de voir que j'ai menti. Mes
« respects, je vous prie, à M. et M^{me} Verniquet. »*

X

Demoustier personnifiait l'amabilité, la douceur même ; c'est une chose sur laquelle tous ceux qui l'ont connu sont d'accord (1), mais était-il vraiment l'homme calme, le garçon tranquille, le citoyen paisible que ses biographes se sont plu à dépeindre (2) ? Une lettre écrite par sa sœur, (M^{me} Carbon) à une parente (Madeleine Fortin, née Le-maire) pourrait nous en faire douter :

« ... Je rentre d'un congé passé à Melun où je me suis
« entretenu avec le bon cousin Charles de la conduite et
« surtout de la santé de mon bien aimé frère. Le cousin
« Charles m'a confirmé qu'il ne prenait plus de repos,
« qu'il était le plus grand temps hors de chez lui. Que la
« moitié de ses nuits, si ce n'est plus, se passait en sociétés
« nombreuses et fatigantes dans certaines maisons ou
« cafés en renom du Palais cy-devant Royal, et qu'il y

(1) Ceux qui ont pu le voir dans les sociétés — dit un de ses panégyristes — savent quel charme il apportait, moins encore par les agréments de son esprit que par une attention constante à faire valoir celui des autres, par cette politesse de cœur qui ne peut pas louer dans autrui ce qui est blâmable, mais qui cherche du moins à l'excuser.

(2) Michaux dit : « Il semblerait que le poète vivait alors tranquille et heureux, en dehors de la France... »

« avait lieu d'être inquiet de sa santé des plus affaiblies.
« Pourquoi, mon Dieu, ne s'est-il point marié? Là aurait
« été le bon remède, a dit le cousin Charles, il le serait
« peut-être encore, a-t-il ajouté, et c'est sur sa promesse
« d'en toucher un mot pressant à mon pauvre frère et de
« faire tout au monde pour l'y amener, que j'ai quitté
« l'hospitalière maison où l'on vous attend avec impa-

« tience, vous et mon bien cher cousin Fortin.
« Je vous embrasse bien fort et suis pour la vie votre
« cousine dévouée.

« Louise CARBON-DEMOUSTIER.

« Compiègne, ce 5 floréal. »

Mais Demoustier était sceptique à l'endroit de « l'hyménée ». Il ne se faisait pas faute de se moquer des maris :

Qui, conservant les mœurs de l'âge d'or,
Dans Paris affichent encor
La sottise d'aimer leurs femmes.

Au pis-aller, comme il le dit lui-même, Demoustier se réservait de tenter « l'aventure » dès que son cœur ne pal-
« piterait plus aux charmes de Cypris » :

« Car dès que l'on ne veut plus aimer, l'on se marie »,
dit-il dans la lettre XLIX.

Cette antipathie de « l'hymen » devait remonter assez loin chez notre poète. N'avait-il pas écrit, à l'adresse de sa sœur, les vers inédits suivants, en réponse, sans doute, à un parallèle, que lui avait établi son aînée, entre les vertus théologiques et celles du mariage :

De ces vertus,
Quels sont les attributs?
La *Foi* fait dormir les c...
L'*Esprit* nourrit Vénus,

La *Charité*, du ménage,
Assoupit, suivant l'usage,
Les petits abus.
Puisse l'hymen, avec le dieu Plutus,
De quelque vieux Crésus
Vous passant les écus,
Ma sœur, dans un an tout au plus,
Couronner vos vertus !

Ces vers épigrammatiques, qu'on chercherait en vain dans les nombreuses éditions des œuvres de Demoustier, ne sont pas apocryphes. On peut en voir l'original dans la collection de M. Emile Dupuis.

XI

Le 12 ventôse an VI, M^e Choisy, notaire à Villers-Cotterêts, ami de la famille Lemaire, procéda au partage des biens de cette famille, sur les indications qui lui furent données par François Dhervillé, « expert patenté à Compiègne ».

Ce partage eut lieu entre : 1^o la citoyenne Constance-Eugénie Lemaire, propriétaire à Villers-Cotterêts, veuve de Cristophe (*sic*) Albert Demoustier, d'une part ; et 2^o les enfants de Charles-Louis Lemaire, son frère, qui étaient : Charles-Marie Lemaire, garçon majeur à Villers-Cotterêts, et Madeleine-Françoise-Marie-Anne-Charlotte Lemaire, femme de Pierre-Stanislas Fortin, ingénieur-géographe à Soissons. (Ce Charles Fortin, qui prenait aussi la qualité d'architecte-arpenteur des Iles de Saint-Domingue, est le fils de Fortin-Le Bel qui, en 1791, dressa et dessina un très beau plan de la forêt de Retz « sous la direction de M. le comte de Barbançon, maistre des camps et armées du Roy, gouverneur du Valois ». Plan que possède encore quelques Cotteréziens, et qui fut dédié au duc d'Orléans.)

La masse des biens à partager, qui s'élevait à 142 mille

408 livres 3 sous et 4 deniers, — ce qui représentait une belle fortune pour l'époque, — comprenait notamment : une ferme avec mesures, sise rue de Noüe, exploitée par les sieurs Lalitte et Pétel (maison Lefèvre-Guay, vis-à-vis la nouvelle école des garçons) et *une maison bourgeoise sise même rue, n° 9 (aujourd'hui n° 11)*, qu'habitait alors M^{me} veuve Demoustier, *et où est né notre poète.*

Par le tirage au sort, qui suivit le partage, la ferme ainsi que la maison bourgeoise échurent — entre autres biens — à M^{me} veuve Demoustier.

Si nous entrons dans de tels détails, — détails qui paraîtront fastidieux, — c'est à seule fin d'éviter à la Ville de Villers-Cotterêts ce qui arrive à celle de La Ferté-Milon.

Jusqu'ici, La Ferté-Milon n'a pas encore été bien fixée sur le local où naquit l'illustre Racine ; deux ou trois propriétaires milonais, pour le moins, se disputent l'honneur de posséder ce local..., d'où une agaçante perplexité pour les nombreux admirateurs du grand poète.

Il n'en est point de même ici. La maison où naquit Demoustier est bien connue, c'est celle qu'habite, aujourd'hui, M. Miel, qui en est aussi le propriétaire.

Voici, d'ailleurs, la désignation qu'elle avait en l'an VI, au moment du partage ; nous faisons suivre cette désignation d'une petite figure ou plan que nous dressâmes en 1901, ce qui permit d'éviter tout embarras à notre Municipalité lorsque l'heure arriva de poser une plaque commémorative sur cet immeuble :

« DÉSIGNATION »

« Une maison sise rue de Noüe, occupée par la citoyenne
« veuve Demoustier, consistant : au rez-de-chaussée, en
« quatre pièces, cour, cave ; et au premier étage, en quatre
« autres pièces et greniers au-dessus, avec tout ce qui dépend
« de cette maison. Tenant d'un côté au citoyen Varennes,
« d'autre côté au citoyen Housset, d'un bout par devant sur
« la rue de Noüe et d'autre par derrière à la citoyenne veuve
« Guilliot. Le terrain et emplacement de ladite maison
« contient environ quatre perches et demie. »

M. RISSE (ancienne propriétaire : Veuve Guilliot)

RUE ALEXANDRE-DUMAS

N° 7 M. RISSE	Ancien propriétaire : Varenes N° 9 M. GAYE	Anciens propriétaires : Veuve Demoustier, 1798. Carbon-Demoustier, 1806. Toulotte, 1807. Régulus Hostain, 1839. Sabine-Yallois, 1849. Ridoux-Sabine, 1867. Delizy-Sabine, 1874. N° 11 M. MIEL (1876)	Ancien propriétaire : Housset N° 13 M. ROUSSY
------------------	---	---	--

RUE DEMOUSTIER

Grâce à l'amabilité de M. Miel, qui nous a, fort obligeamment, communiqué ses titres, il nous aurait été facile de faire remonter la liste des propriétaires de cette maison jusqu'au seizième siècle, mais cela nous a paru sans intérêt. Bornons-nous donc à dire que cet immeuble occupe l'emplacement d'une cour autrefois appelée la « cour Saint-Georges », du nom d'un cabaret voisin tenu, en 1656, par un sieur Anthoine Nigot, lequel cabaret tirait lui-même son enseigne d'une ancienne chapelle, presque contiguë, dédiée au patron des cavaliers, par les moines chartreux de Bourgfontaine, et dont on peut voir encore quelques vestiges dans l'un des murs du jardin de M. Risse.

Ce fut une grande joie pour Demoustier, lorsqu'il apprit que sa mère était devenue seule propriétaire de la maison natale. Il exprime cette joie dans une lettre (*de la collection Leclère*) adressée le 22 germinal an VI à une dame Deroy ou Deray, « rue des Filles-Saint-Thomas, hôtel de la Tranquillité » :

« Le sort a favorisé ma bonne mère. Il lui eût été
« douloureux d'avoir à quitter l'antique maison
« familiale, qui nous vit naître, ma mère, ma sœur et moi,
« où mes ancêtres se sont endormis du sommeil éternel et
« où j'espère, moi-même, m'endormir un jour — très
« proche, peut-être — dans le calme et la paix, les conso-

« lations et la force que nous donnent les lieux familiers
« peuplés de souvenirs d'enfance... Mais, dans un autre
« ordre d'idées, chère madame Deroy, dites et redites bien
« à ma bonne Emilie qu'il nous tarde, à ma mère et à moi,
« de la recevoir à cœurs ouverts et de la garder le plus
« longtemps — puisque toujours est impossible — sous
« ce toit provincial, témoin des premières fâcheries de
« son plus tendre et plus fidèle ami « Demoustier ».

XII

Demoustier s'installa définitivement à Villers-Cotterêts, dans le courant de prairial an VI. Le climat cottenzien était-il bien celui qui convenait à son état de santé ? Nous en doutons. Les coups d'air humide de la forêt de Retz sont fatals aux poitrinaires. Quoi qu'il en soit, il ne voulut plus quitter le sol natal que pour d'assez courts séjours à Paris, — où il avait, néanmoins, conservé son domicile, qu'il garda jusqu'à la fin de l'an VIII, au 763 de la rue d'Enfer.

C'est en vue de l'un de ces courts séjours dans la capitale qu'il écrivait la lettre suivante (*collection Emile Dupuis*) « au citoyen Panis, marchand brasseur, rue de l'Our-sine, n° 13 » :

« Me voici, mon ancien camarade, à Paris pour deux
« décades. Je voudrais bien, s'il était possible, avoir,
« non pas un carteau de bonne bière, car je n'aurais pas
« le temps de le consommer, mais un panier de quinze ou
« vingt bouteilles. Or, j'ignore si vous entrez dans de
« pareils détails. J'irai m'en informer dans quelques
« jours ; mais en attendant, j'aurai soif ; ainsi mandez-moi
« que vous ne pouvez pas m'envoyer ce que je vous
« demande, ou bien envoyez-le-moi sur le champ. Dans
« tous les cas, j'irai vous voir, avec la vieille amitié
« d'un ancien camarade qui, dans le fond de ses bois
« songe souvent à ses premiers amis.

« DEMOUSTIER,

« rue d'Enfer, n° 763.

« Paris, le 3 thermidor. »

A Villers-Cotterêts, Demoustier partageait son temps entre la mise au point de ses nombreux travaux littéraires, l'ébauche de canevas, plus nombreux encore, et de longues promenades en forêt.

Il donnait aussi de précieux et poétiques conseils aux jeunes Cloris de son pays natal, comme il le dit lui-même dans une lettre adressée à sa sœur, et comme le prouve la pièce de vers inédite ci-après, écrite à Villers-Cotterêts, et que nous publions avec l'assentiment du propriétaire de l'autographè, M. Emile Dupuis :

Ecoutez-moi, Cloris : vous êtes belle ;
On voit chez vous les roses de l'amour
S'épanouir comme la fleur nouvelle
S'épanouit au lever d'un beau jour.
Méfiez-vous du papillon volage
Qui, le matin, vous conte ses désirs ;
Car s'il obtient le prix de son hommage
Il va, le soir, confier ses plaisirs
Aux papillons de tout le voisinage.
Méfiez-vous de ce jeune zéphir,
Amant léger des élèves de Flore,
Il les caresse, et pour les embellir,
Il les nourrit des larmes de l'aurore,
Mais tous ses soins ne tendent qu'à jouir.
Est-il heureux ? Vous le voyez s'enfuir
Près de vos sœurs qu'il va trahir encore.
Mais si l'abeille, en volant près de vous,
Sur votre sein mollement se repose,
Ne craignez rien. Ouvrez-vous, jeune rose,
Prodiguez-lui vos parfums les plus doux.
L'heureux mystère, enfant de la tendresse,
A son destin unira votre sort.
Au jour naissant, renaîtra votre ivresse,
Et vos faveurs deviendront son trésor.

Si tous ces travaux, toutes ces distractions poétiques lui faisaient parfois oublier les perspectives angoissantes de son impitoyable maladie, ils étaient, hélas ! impuissants à modérer, sinon à enrayer, la marche progressive de celle-ci.

Vers le milieu de l'été de l'an VIII, à la suite de douloureux crachements de sang, dont on l'avait tiré à grand-peine, les promenades en voiture (et à plus forte raison les longs voyages) lui furent formellement interdites.

A la date du 9 messidor an VIII (28 juin 1800), nous relevons sur le répertoire de M^e.Choisy, notaire, une « procuration donnée par le citoyen Charles-Albert Demoustier, homme de lettres, rue d'Enfer, à Paris, à l'effet de faire lever les scellés apposés chez défunt Dartoy, propriétaire à Paris » ; ce qui prouve que Demoustier avait conservé son domicile dans la « Ville-Lumière ».

Ce qui prouve aussi qu'à cette époque, il ne pouvait déjà plus voyager.

Ses plus longues courses s'arrêtaient aux « Roches », à l'entrée de la laie de Hautwison. Là, il se posait sur quelque tapis de mousse, et méditait tranquille, dans la paix forestière du carrefour *du Désert* ou de celui *du Tréfond*.

Il y a une trentaine d'années, un hêtre de ce dernier carrefour portait encore quelques vers de lui :

Tendre souvenir
M'y fait revenir...

Nous les y avons lus.

D'autres aussi ont lu ces vers, et ont voulu s'en rendre possesseurs ; ils n'ont fait que détruire le tout, sans le moindre profit pour leur fanatisme de collectionneur.

XIII

Charles-Albert Demoustier mourut de pulmonie le 11 ventôse an IX (2 mars 1801).

Il faut lire dans Fayolle et dans Michaux de quelle origi-

nale et poignante façon le poète employa la journée qui précéda son décès : Actes de bienfaisance, distribution de souvenirs aux parents et aux amis, souper, concert et bal d'amitié ; tout cela fut ordonné, réglé et présidé par un homme qui n'ignorait point que quelques heures seulement lui restaient à vivre.

La suprême page qu'il écrivit ce jour-là mérite d'être conservée. Elle se compose des neuf quatrains que voici :

• MON DERNIER JOUR

Si j'approchais du bout de ma carrière,
Chaque matin un vieillard malheureux,
Un orphelin, une indigente mère,
Viendraient me voir et s'en iraient heureux.

(Encore bienfaisance — puis assemblée d'amis)

O ! mes amis de nos jeunes années,
Près de mon feu, venez m'entretenir
Pour prolonger nos heures fortunées
Les Dieux nous ont donné le souvenir.

Chacun de nous avait une Emilie
Dont il prônait la beauté, la candeur.
Elle est fidèle autant qu'elle est jolie !
Nous nous trompions, mais quelle douce erreur !

Et nos serments, nos ardeurs éternelles,
Nos billets doux et nos vers innocents !
Avouons-le, nous encensions nos belles
A peu de frais, mais c'était de l'encens !

Il nous valait plus que le bonheur même :
Regards furtifs, demi-mots, petits soins :
L'amour enfant met le bonheur suprême
Dans les faveurs qui lui coûtent le moins

*(Ici arrivent les amis pour la soirée. — Leur entrée.
Leur tristesse en me voyant changé.)*

« Qu'il est changé ! quelle métamorphose ! »
De ma pâleur, pourquoi vous alarmer ?
Touchez mon front de vos lèvres de rose,
Sous votre haleine, il va se ranimer.

(Caresses des amies — Souper.)

Rions, chantons ; pétillante saillie,
Bouillants désirs, impétueux transport.
Partez ! De loin je suivrai la folie,
Je ne ris plus, mais je souris encor.

Fils d'Apollon, accordez votre lyre
Pour soutenir vos accords cadencés,
Dieu des raisins, enflamme leur délire.
Chantez, Plaisirs, et vous, Grâces, dansez.

(Concert et bal d'amitié.)

Petits présents. Je leur distribue mes effets. — Puis mes manuscrits. — Puis mon portrait.

Je leur donne rendez-vous à demain pour tromper leur amitié.

Seul, je me couche et rêve à eux, en sentant approcher la mort de mon sein)

Non, sa chaleur n'est pas toute glacée.
De souvenir, je le sens tressaillir.
Votre image est ma dernière pensée
Et « je vous aime » est mon dernier soupir.

(Et le lendemain Demoustier n'existait plus.)

Le plus curieux, le plus extraordinaire, c'est que cette dernière annotation est écrite de la main même de Demoustier.

Comme tout vrai poète, il fut, hélas ! prophète jusqu'à la fin : le lendemain, en effet, notre doux et sympathique mythologue n'était plus qu'une ombre élyséenne.

Son acte de décès fut dressé comme suit :

« Dudouzième jour du mois de ventôse, l'an IX (3 mars 1801) de la République Française, acte de décès de

« Charles-Albert Demoustier, décédé le onzième jour de
« ce mois (2 mars) à 4 heures du matin, profession d'homme
« de lettres et membre de l'Institut national; âgé de 41 ans;
« né le 13 mars 1760, à Villers-Cotterêts, département de
« l'Aisne, demeurant en cette dite commune, fils de
« Christophe-Albert Demoustier et de Constance-Eugénie
« Lemaire, son épouse, aussi de cette commune; sur la
« déclaration à nous faite par le citoyen Marie-Louis-Pierre
« Carbon, demeurant à Compiègne, profession d'officier
« forestier, qui a dit être beau-frère du défunt (*sic*) à
« cause de Louise-Julie-Albertine-Constance Demoustier,
« son épouse, sœur du défunt, et par le citoyen Charles-
« Thomas Choisy, adjoint municipal, demeurant en
« cette commune, profession de notaire public, qui a dit
« être ami dudit défunt et ont signé avec les autres parens
« et amis. (*Signé*) Carbon. Choisy et Dequen.

« Constaté par moi, Louis-François Onnebert Guilliot,
« Maire de la Ville de Villers-Cotterêts, faisant les fonctions
« d'officier de l'état civil. »

Le cercueil fut fourni par Nicolas Bligny.

Et ce furent les citoyens Montagnon, armurier, et Beudot, perruquier, qui aidèrent à l'ensevelissement du poète.

Ces derniers détails nous sont donnés par une lettre de M. Carbon (beau-frère de Demoustier) à « Gilles Marsaux, marchand de bois à Villers-Cotterêts » (collection Janreaux) :

« ... Dans le trouble causé par ce terrible événement,
« événement auquel, cependant, nous nous attendions de
« jour en jour, nous avons oublié de faire une visite de
« politesse aux deux aimables personnes de bonne volonté,
« messieurs Montagnon et Bedot, je crois, qui ont bien
« voulu nous prêter leur concours dans la dernière toilette
« de notre cher et regretté frère. Je vous prie, cher monsieur
« Marsaux, de vouloir bien leur présenter toutes nos
« excuses et leur exprimer toute notre reconnaissance.

« Dites-leur aussi qu'à notre très prochain voyage à Villers-
« Cotterêts nous nous ferons un devoir d'aller en personne
« renouveler ces excuses et ce témoignage de remercie-
« ment.

« Nicolas Bligny pourra se faire solder la note du
« cercuei lchez notre ami Choisy aussitôt que celui-ci aura
« reçu les fonds que doit lui envoyer Jérôme. »

C'est encore le répertoire de M^e Choisy qui nous renseignera sur ce Jérôme et sur les fonds dont il est question dans la lettre qui précède :

« N^o 70. — 15 ventôse an IX. — Procuration en brevet
« par la citoyenne Constance-Eugénie Lemaire, veuve de
« Christophe-Albert Demoustier, demeurant à Villers-
« Cotterêts, donnée au citoyen Pierre-Thimothée Jérôme,
« demeurant à Paris, rue Cloche-Perche, n^o 4, à l'effet de
« vendre et céder une inscription de 50 francs, inscrite
« sous le n^o 14120 au grand-livre de la Dette publique, en
« toucher et recevoir le montant au principal de mille
« francs. »

Cette vente de « valeur » semble indiquer que les rentes de M^{me} Demoustier avaient été épuisées par les frais de la dernière maladie et aussi par ceux des obsèques de son regretté fils.

XIV

Ces obsèques eurent lieu, avec une grande solennité, le quatorzième jour de ventôse (5 mars). Tout Villers-Cotterêts y assista. Le maire, M. Guilliot, prononça un émotionnant discours sur la tombe de son illustre concitoyen. Ce pendant qu'à Paris, l'Institut national, le Lycée républicain, le Cercle de l'Harmonie et la Société philotechnique consacraient plusieurs séances à célébrer la mémoire du poète.

Demoustier qui, dans sa *lettre LXII*, écrivait :

Mais auprès de ma tombe élevez un cyprès,
Et venez quelquefois habiter son ombrage...

Demoustier fut inhumé aux pieds de quatre sapins (1) dont trois subsistent encore — et sous une simple pierre tumulaire qui se dégrada tellement, et si vite, qu'en 1811, c'est-à-dire une dizaine d'années après la pose, M. Carbon, alors « inspecteur de la capitainerie impériale de Compiègne », s'en plaignait déjà, en termes très vifs, à un sieur Lefebvre qui avait fourni cette pierre.

Néanmoins, elle ne fut remplacée, par le monument actuel, qu'en 1828, et à la suite d'une délibération prise par le Conseil municipal de Villers-Cotterêts dans sa séance du 14 mai 1827, du procès-verbal de laquelle séance nous extrayons ce qui suit :

« L'an mil huit cent vingt-sept, le quatorze mai, dix heures du matin,

« Les membres du Conseil municipal réunis à la Mairie, dans le lieu ordinaire de leurs séances, sur la convocation et sous la présidence de M. Guilliot, maire, etc...

« Considérant qu'une des conditions de la donation qui a été faite à la Ville des terrains qui ont augmenté le cimetière presque du double, a été la conservation et la restauration du monument placé sur la tombe de Demoustier ; que ce monument, qui ne consiste qu'en une pierre tumulaire sur laquelle sont gravées trois inscriptions, est aujourd'hui dans un état de dégradation qui exige qu'il en soit établi un nouveau d'une manière

(1) M^{me} Demoustier, décédée en 1806, repose près de son fils. Voici l'inscription posée sur sa tombe ;

ICI REPOSE LE CORPS
DE CONSTANCE-EUGÉNIE LEMAIRE, AGÉE DE 81 ANS
DÉCÉDÉE A VILLERS-COTTERÊTS LE 10 JUILLET 1806
VEUVE DE CHRISTOPHE-ALBERT DEMOUSTIER

« solide et qui remplisse en même temps les intentions
« des donateurs *et les vœux des habitants de la commune* ;
« que si jusqu'à présent ce monument n'a point été res-
« tauré, cela n'est provenu que de l'insuffisance de
« l'allocation portée à cet effet sur le budget de 1826.

« Considérant que la commune ne peut cependant se
« dispenser de remplir l'obligation qu'elle a contractée en
« acceptant le don qui lui a été fait ; que le plan du nou-
« veau monument à élever et le devis des frais que cette
« érection coûtera, qui ont été dressés par M. l'Architecte
« du département, sur l'invitation qui lui en a été faite par
« M. le Maire, remplissent toutes les conditions qu'on
« peut désirer, tant sous le rapport de l'économie que
« celui de la dignité qu'il convient de donner à ce
« monument.

« Est unanimement d'avis que M. le Préfet et M. le
« Sous-Préfet soient priés de vouloir bien, par un avis
« favorable et une approbation définitive, consentir à
« l'allocation sur le budget de l'exercice 1828, au titre des
« dépenses extraordinaires, de la somme de *quatre cent*
« *soixante-quinze francs* jugée nécessaire pour l'érection
« du monument susdit, d'après le devis estimatif, et qu'en
« conséquence copie dudit avec expédition double de la
« présente délibération leur soient adressées.

« Fait et délibéré en séance, les jour et an que dessus,
« et ont les membres présents signé : De Marguerie,
« Perrot, Melaye, Devaux, Pétel, Massinot, Le Page,
« Daspicq et Guilliot. »

Bien entendu, le Préfet (comte de Florac) et le Sous-Préfet (Denis de Senneville) approuvèrent cette délibération ; et l'adjudication des travaux eut lieu le...
7 août 1828.

L'adjudicataire, Antoine-Nicolas Roland, maître maçon à Villers-Cotterêts, termina ces travaux — avec l'aide du sculpteur Manès — en mai 1829, et les fit recevoir par Emile Gencourt, architecte du département de l'Aisne, qui

les reconnut « bien faits, suivant les règles de l'art », à la date du 6 juillet de la même année (1).

XV

Plus d'un demi-siècle après sa mort, Demoustier, même par son ouvrage le plus en vogue, le plus lu, ne figurait point encore dans la « Bibliothèque publique » de son pays natal. Seules, quelques bibliothèques privées possédaient les *Lettres à Emilie sur la Mythologie*.

Du nombre de ces bibliothèques était celle... d'un prêtre, l'abbé Chollet, curé-doyen de Villers-Cotterêts. Lequel abbé, « en son âme et conscience » d'écrivain amateur, ne se trouvait nullement choqué de voir une œuvre de paganisme rayonner parmi celles du vieux catholicisme, sur l'une des tablettes de son armoire à esprit.

(1) Voici les inscriptions qu'on relève sur le monument

SOUS CETTE PIERRE REPOSE DU SOMMEIL
DES JUSTES

CHARLES-ALBERT DEMOUSTIER
MEMBRE ASSOCIÉ DE L'INSTITUT NATIONAL
NÉ A VILLERS-COTTERÊTS

LE 13 MARS 1760

ET DONT L'ÂME PAISIBLE RETOURNA
AU SEIN DE L'IMMORTALITÉ

LE 11 VENTOSE AN IX (2 MARS 1801)
DE LA RÉPUBLIQUE

*En ces mots l'amitié consacra son histoire :
Il montra les talents aux vertus réunis
Son esprit lui donna la gloire,
Et sa belle âme des amis.*

REPOSE EN PAIX, OMBRE CHÉRIE !

Le quatrain qu'on vient de lire, et qui sort du style lapidaire, a été extrait d'une poésie de Legouvé père. Cette poésie est intitulée : *Aux Mânes de Demoustier*.

Lorsque l'abbé Chollet fit paraître son *Serment mal gardé*, en 1853, le journal *L'Union*, sous la signature de M. de Riancey, publia un article des plus chaleureux sur cette œuvre descriptive consacrée à Villers-Cotterêts et à ses environs.

Et ce fut à cette publicité bibliographique que Villers-Cotterêts dut de posséder, enfin, quelques œuvres et un portrait de son poétique enfant.

La lettre suivante (des archives de la Mairie) en fait foi :

« MONSIEUR LE MAIRE,

« Un article de M. de Riancey dans le journal *L'Union*,
« du 4 mai dernier, m'a appris que M. le Curé de votre ville
« avait publié avec succès un ouvrage descriptif de votre
« contrée. Le nom de Villers-Cotterêts ne pouvant être
« rappelé à mon souvenir sans me faire penser à mon
« parent Demoustier, je me suis mis en relation avec
« l'auteur d'un *Serment mal gardé* et je m'applaudis de
« plus en plus de ma démarche, puisqu'elle m'a procuré
« l'honneur de correspondre avec un ecclésiastique aussi
« aimable que digne de vénération.

« Ayant su par l'abbé Chollet que votre *Bibliothèque*
« publique ne possède ni le portrait, ni les œuvres de mon
« cousin, j'ai l'honneur de vous les adresser. Je pense qu'il
« peut vous être agréable de les recevoir pour cet établis-
« sement et surtout par l'intermédiaire du curé-doyen de
« votre ville à qui je suis redevable de la mission que
« j'accomplis aujourd'hui avec tant de satisfaction,
« puisqu'elle a pour objet une tradition de famille.

« Je regrette de ne pouvoir vous procurer un exem-
« plaire de l'édition in-8° qui serait plus digne d'une
« bibliothèque publique, mais il n'en existe plus chez le
« libraire-éditeur, et c'est de ma bibliothèque que je tire
« l'exemplaire in-18 en six volumes ci-joint.

« J'ai l'honneur d'être, avec la considération la plus

« distinguée, monsieur le Maire, votre très humble et très
« obéissant serviteur.

« Le baron LE PRIEUR DE BLAINVILLIERS,
« rue Sainte-Anastase, 3 au Marais.

« Paris, le 14 juin 1854. »

Le Conseil municipal accepta ce don avec reconnaissance, et le *Journal de Soissons*, dans son numéro du dimanche 2 juillet 1854, publiait l'article suivant sous la signature de Tronchet :

« La bibliothèque de notre ville vient d'être enrichie
« des œuvres complètes de Demoustier, qui lui ont été
« offertes, avec le portrait de l'auteur, par un parent du
« célèbre poète.

« La gravure est ornée d'un joli cadre doré.

« Derrière le tableau est écrit de la main du donateur :

« Offert à la Ville de Villers-Cotterêts, par un cousin de
« Demoustier, avec les œuvres complètes de cet aimable
« auteur.

« Paris, le 14 juin 1854 Le baron Le Prieur de Blain-
« villiers, conseiller référendaire à la Cour des Comptes.

« Les ouvrages de Demoustier ont pour titres, comme
« tout le monde le sait : 1° *Lettres à Emilie sur la Mytho-*
« *logie* ; 2° les *Consolations* et *Opuscules*, en vers et en
« prose ; 3° *Cours de morale* ; 4° *Théâtre* de Demous-
« tier.

« Leur mérite leur assignait la première place dans notre
« bibliothèque communale.

« Ils nous ont été donnés en six volumes, petite édition
« in-18, richement reliés, et portant sur la couverture
« ces mots imprimés en lettres d'or : *Bibliothèque de*
« *Villers-Cotterêts*.

« La Mairie possédait déjà dans ses archives, et conserve
« religieusement comme un dépôt sacré, plusieurs
« lettres autographes de Demoustier. C'est nous qui

« avons eu le bonheur de les retrouver parmi des monceaux
« de papier en désordre lorsque, de 1839 à 1844, étant
« Maire de Villers-Cotterêts, nous avons nous même
« procédé au classement et dressé l'inventaire analytique
« des anciens et nouveaux documents de l'administration
« municipale, avec table alphabétique. Ces lettres sont
« relatives aux nombreuses démarches et aux vives ins-
« tances qu'il fit en l'an II, auprès du Comité d'instruction
« publique à Paris, à l'effet d'obtenir une école secondaire
« pour les enfants de ses compatriotes qu'il appelait ses
« frères.

« L'honorable M. Le Prieur de Blainvilliers a accom-
« pagné l'envoi de précieux objets dont il fait hommage à
« la Ville, d'une lettre charmante qui augmente le prix de
« de sa belle et noble action, si digne de la reconnaissance
« des habitants.

« M. le Maire a répondu à cette lettre dans des termes
« pleins de convenance.

« Demoustier, comme poète, ne fut pas seulement une
« des illustrations de sa ville natale, mais une des gloires de
« son siècle. A d'autres plus compétents que nous de mar-
« quer son rang parmi les célébrités littéraires.

« Sa muse, parfois si enjouée, parfois si grave, était
« toujours pure ; elle ne respirait que la morale.

« Quel dommage qu'elle se soit éteinte sitôt, qu'elle
« nous ait été ravie par une mort prématurée !

« O Demoustier, maudites soient les Parques, les
« Destinées qui ont arrêté le cours de ta carrière, en
« refusant de filer pour toi de plus longs jours !

« Pour honorer la mémoire de l'homme de génie, qui
« fut en même temps un homme de bien, un monument
« funèbre lui fut élevé par la Ville à l'endroit où reposent
« ses cendres dans le cimetière commun.

« Le monument est une colonne brisée, pour indiquer
« par une ingénieuse allégorie que la vie de l'aimable et
« gracieux poète a été moissonnée dans sa fleur.

« Honneur à l'artiste qui a eu l'heureuse idée de cette
« adroite allusion.

« La colonne occupe le milieu d'un carré parfait, formé
« par quatre pins... d'une hauteur prodigieuse,

« Sur une pierre de marbre noir, encastrée dans l'une
« des faces du piédestal, ont été gravées en lettres d'or trois
« inscriptions (*que nous transcrivons plus loin*).

« Que ne sommes-nous poète pour chanter ses
« louanges !...

« Et puisque nous sommes réduit au silence, qu'il nous
« soit au moins permis de payer à sa mémoire un tribut
« d'hommage et de respect en saluant sa tombe et en nous
« inclinant devant son image.

« Villers-Cotterêts, le 30 juin 1854.

« L.-E. TRONCHET,

« *Ancien Maire et ancien Juge de paix* »

Cette lettre, que nous avons cru devoir reproduire en son entier, donne bien la note de sympathie qu'inspirait alors à nos concitoyens le souvenir et les talents du gracieux poète Demoustier.

XVI

Mais, en 1854, à part les quelques lettres autographes dont il est question dans l'article de Tronchet, la Ville de Villers-Cotterêts ne possédait aucun manuscrit de Demoustier, lorsque, le 7 novembre de cette même année, M. Senart, alors Maire, reçut la lettre suivante :

« MONSIEUR LE MAIRE,

« Je m'empresse de vous accuser réception de la déli-
« bération par laquelle le Conseil municipal de Villers-
« Cotterêts a bien voulu me témoigner ses remerciements
« pour l'envoi que j'ai eu l'honneur de vous faire en
« faveur de votre Bibliothèque publique, des œuvres et

« du portrait de Demoustier, et de vous remercier à mon
« tour de la lettre aimable qui accompagne cette délibé-
« ration.

« Par un hasard singulier, je me trouve à même en vous
« écrivant de vous procurer gratuitement le catalogue très
« curieux, très intéressant, de la riche bibliothèque de
« Renouard, ancien libraire, qui fut l'éditeur des œuvres
« de Demoustier et qui vient de mourir à 90 ans, à Saint-
« Valéry-sur-Somme.

« On vend le 20 de ce mois, à Paris, cette magnifique
« bibliothèque; j'en ai connaissance depuis hier seule-
« ment.

« Je vois à la fin du volume, que vous trouverez ci-joint,
« que le 24 novembre, on vendra les articles 2464, 2465,
« 2466, 2467, 2468, 2469 et surtout le n° 2470.

« Celui-ci concerne les manuscrits.

« Votre Conseil municipal ne pourrait-il pas saisir cette
« occasion unique, et qui ne se représentera pas, de se
« procurer la plus grande partie des manuscrits de son
« poète?

« Voyez, monsieur le Maire, si cette circonstance peut être
« livrée à l'appréciation du Conseil, et si vous jugeriez à
« propos de vous entendre avec le libraire Potier, quai
« Malaquais, n° 9, à qui vous pourriez écrire à ce
« sujet.

« Demoustier ayant un peu passé de mode, je pense que
« la collection de ses manuscrits n'atteindra pas un prix
« très élevé.

« Je vous prie d'agréer, etc.

« Le baron LE PRIEUR DE BLAINVILLIERS.

« Paris, ce 7 novembre 1854. »

Bien entendu, la Ville ne laissa point échapper l'occasion
qui venait de lui être si obligeamment signalée et, de suite,
elle pria l'un deses anciens adjoints, M. Louis Brinquant, ha-
bitant Paris, de vouloir bien se rendre acquéreur, pour elle, de
tous les manuscrits de Demoustier, qui seraient exposés à

la vente de Renouard; ce que M. Brinquant accepta en ces termes (*Lettre adressée à M. Senart, maire*) :

« MON CHER MONSIEUR,

« Je reçois à l'instant votre lettre par laquelle vous me
« priez de me rendre acquéreur, au nom du Conseil muni-
« cipal de Villers-Cotterêts, des manuscrits de Demoustier.
« Je vous remercie et de cette preuve de confiance et de me
« mettre à même de me rendre utile au Conseil municipal
« de votre Ville ; soyez persuadé que je ferai de mon
« mieux, et que je me rendrai moi-même à cette vente. Je
« vous tiendrai au courant de ce que j'aurai fait.

« Agréez, etc.

« L. BRINQUANT.

« Paris, ce 20 novembre 1854. »

Et le 5 décembre suivant, l'obligeant mandataire de la Ville écrivait à M. le Maire :

« MON CHER MONSIEUR,

« Je fais mettre aujourd'hui à la diligence un paquet de
« livres (œuvres manuscrites de Demoustier) que vous
« m'avez chargé d'acheter pour la Ville de Villers-
« Cotterêts.

« J'ai été assez heureux de ne pas outrepasser, il s'en
« faut de beaucoup, le chiffre fixé par vous et le Conseil
« municipal. J'ai fait, m'a-t-on dit depuis, une très bonne
« affaire et j'ai eu cela pour rien ; en effet, le prix d'achat,
« les frais ensus et les ports qu'il m'a fallu payer forment
« un total de *cinquante-quatre francs cinquante centimes*.

« Il est inutile, comme vous me le disiez dans votre
« lettre, de m'envoyer cette somme, et cœtera.

« Je vous salue bien affectueusement.

« L. BRINQUANT.

« Paris, 5 décembre 1854. »

Cinquante-quatre francs cinquante centimes ! Certainement on peut dire que l'affaire avait été enlevée « pour un morceau de pain » ; surtout si l'on songe que, de nos jours, le moindre autographe, un simple feuillet de Demoustier, se cote couramment de *cinq à dix francs* chez Charavay, Victor Colas ou Saint-Jorre, les experts bien connus.

Oui, certes, cette acquisition fut heureuse, puisqu'elle nous rendit propriétaires de plus de trente importants manuscrits, réunis en onze volumes cartonnés, qui firent l'objet d'un rapport détaillé du laborieux conseiller Tronchet, et que les lettrés et les érudits, comme aussi les simples curieux, peuvent consulter au Musée Alexandre-Dumas.

XVII

Le rapport de Tronchet fut présenté au Conseil municipal de la Ville de Villers-Cotterêts, dans la séance du 9 juin 1855.

Reconnu parfaitement exact, il fut approuvé par une Commission de trois membres choisis « dans le sein dudit Conseil ».

C'est à l'aide de ce rapport que nous établirons le catalogue des œuvres manuscrites acquises par Villers-Cotterêts et dont il est ci-dessus parlé.

Voici ce catalogue :

1° COURS DE MORALE. Deux cahiers cartonnés. Ces manuscrits sont écrits, partie de la main de Demoustier, et partie d'une autre main.

2° THÉÂTRE. Quatre cahiers réunis en un volume. Ils contiennent les pièces suivantes : *Alceste à la campagne* ou *le Misanthrope corrigé*, trois actes, en vers ; *La Toilette de Julie*, un acte en vers ; *Constance*, deux actes en vers ; *Henri IV et Gabrielle*, livret d'opéra en quatre actes.

3° LES CONSOLATIONS ET POÉSIES DIVERSES. Deux cahiers réunis en un volume. Le premier de ces cahiers, écrit par Deshayes, ami de Demoustier, contient les *Consolations*. Le deuxième cahier contient les *Poésies diverses*, écrites de la main de Demoustier.

4° LA TOLÉRANCE, cinq actes en vers. Un volume cartonné. Ce manuscrit est de la main de Demoustier.

5° CAROLINE OU L'ÉCOLE DES JEUNES ÉPOUSES, cinq actes en vers. De la main de Demoustier. Un volume cartonné.

6° DIBUTADE OU L'ORIGINE DE LA PEINTURE, livret d'opéra en un acte, en vers. De la main de Demoustier. Cahier annexé au volume précédent.

7° FANCHETTE, drame pour rire, deux actes en prose rimée. De la main de Demoustier. Cahier annexé au volume qui précède.

8° LES AMIS RIVAUX, comédie en trois actes, prose. De la main de l'auteur. Un volume cartonné.

9° TURENNE, poésie héroïque, trois actes en vers, un volume cartonné.

10° FRAGMENTS OU GALERIE DU XVIII^e SIÈCLE, un cahier non cartonné.

11° EPHÉMÉRIDES (ou remarques et notes sur des faits historiques et des événements de chaque jour de 1700 à 1799). Un volume cartonné. Ce manuscrit, qui, à l'exception de la dernière page, est entièrement écrit de la main de Demoustier, contient une foule d'anecdotes et de petites pièces de vers curieuses et amusantes, qui nous font voir un Demoustier non ennemi de la gauloiserie. Autrement, après tout, serait-il de Villers-Cotterêts ?

De ces petites gauloiseries, extrayons la suivante copiée textuellement :

« On sait qu'au xvii^e siècle, les dames, les Italiennes surtout, portaient la montre pendante au milieu de la ceinture. Un jour, une princesse se présente devant

« Benoit XIV, avec une montre très belle et portée selon
« le goût du jour. — Qui vous a donné cette montre,
« madame ? demande le Souverain Pontife — Saint Père,
« c'est le cardinal X... — Il est bien juste alors qu'il
« appende l'offrande à l'autel ! repartit aussitôt Sa
« Sainteté. »

Et ce dixain ayant trait à la liaison de M^{me} Favart
(dite Annette) avec l'abbé Voisenon :

Annette alors, aussi tendre que belle,
Muse champêtre, aux deux pasteurs, fidèle,
De leur musette étudiant le son,
Avec tous deux chantait à l'unisson.
Tous leurs écrits, fleurs fraîchement écloses,
De tout pays et de toute saison,
Brillaient sans cesse; en voici la raison :
La jeune muse est un vase de roses
Où Voisenon et Favart, tour à tour,
Trempaient, dit-on, la plume de l'amour!...

12° NOTES SUR LES LETTRES A EMILIE Deux cahiers en un
volume cartonné. Ces manuscrits sont en entier de la main
de Demoustier.

4 17° MÉLANGES. Un cahier non cartonné. De la main de
Deshayes.

18° POÉSIES DIVERSES. Une liasse de onze feuilles
volantes. La première est écrite en partie de la main de
Demoustier; l'autre partie et les autres feuilles sont de
mains étrangères.

19° ELOGE DE FONTENELLE. Présenté à l'Académie
française en juin 1783. Un cahier de la main de
Demoustier.

20° L'ART DE PLAIRE. Poème. Un cahier de la main de
Demoustier.

21° LE ^{Voyage} LANGAGE DE L'AMITIÉ. Un cahier de la main de
Demoustier.

Nous avons encore, en manuscrit, une *Vie de Charles-Albert Demoustier*, par un sieur Marc-Antoine, ami de Demoustier.

Ce manuscrit porte, au bas de la première page dédicatoire, la note suivante de la main de l'éditeur Renouard, censeur sévère, mais plein de franchise, qui l'a signée de la lettre initiale de son nom :

« *J'ai acheté et payé cela pour être certain que ce ne serait pas imprimé, et pour préserver la mémoire de Demoustier du ridicule d'une telle ovation. — R.* »

Voilà ce que peuvent voir en notre Musée ceux qui s'intéressent encore à l'œuvre de Demoustier.

XVIII

Lorsqu'il fut question de célébrer le centenaire de la mort du chantre d'Emilie (en 1901), la Ville de Villers-Cotterêts pensa que cette célébration aurait plus d'éclat, en la faisant coïncider, l'année suivante, avec celle du centenaire de la naissance d'Alexandre Dumas, ce qui fut fait.

De plus, les Cotteréziens estimèrent qu'un buste du poète, érigé sur une place de la ville, perpétuerait plus convenablement son aimable souvenir.

Ce projet fut exécuté, et, le 6 juillet 1902, grâce au talent et à la générosité du sculpteur Laplanche, de Château-Thierry, — qui ne voulut accepter aucune somme pour la main-d'œuvre, — un buste en bronze fut érigé et inauguré sur la place de l'École.

On se souvient encore de cette fête que présida M. Chauvié, alors Ministre de l'Instruction publique, et sur laquelle nous ne reviendrons pas.

Malheureusement, les proportions du buste étaient trop petites comparées à celles de la vaste place sur laquelle il s'élevait. Cela choquait l'œil et semblait mesquin, bien que le bronze eût été traité de main de maître.

De plus, le piédestal, très gracieusement modelé en stucatine par notre collègue Paul Berton, mais qui, en raison même de la grande fragilité de sa matière, ne pouvait être et n'était d'ailleurs que provisoire, se détériora à ce point qu'en 1905, il fallut l'enlever pour éviter une chute et un accident.

Hélas ! le buste de notre cher Demoustier devait être victime de cet enlèvement forcé. Il disparut avec le piédestal. On le relégua dans un coin de la Mairie, où il est encore aujourd'hui (4 février 1907), en attendant que nos édiles lui choisissent un emplacement et un socle définitifs et dignes de l'auteur du *Conciliateur*, dont ce bronze reproduit fidèlement les traits.

Espérons — dit M. le Secrétaire — que ce choix ne se fera pas trop attendre et que, bientôt, nous pourrons réinaugurer, en Comité familial, l'image du littérateur Charles-Albert Demoustier qui — comme M. Jules Claretie nous l'écrivait — fut surtout un gentil poète.

La séance est levée à cinq heures.